

Acte n° 2020C134	

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice Présents : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 20/11/2020

Pouvoirs

: 40

Votants

5 45

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier Alban, Gabriel Aumonier, Marcel Babad, Cécile Baudoux, Emilie Bertholon, Stéphane Berthomieu, Ingrid Besson, Fabien Bihler, Carole Bontemps-Hesdin, Laëtitia Bordelier, Emmanuelle Cargnelli, Jean-François Chanteloube, Patrick Charrondiere, Armand Chaumont, Jacques Cormoreche, Anne-Marie Degueurce, Carole Demange, Daniel Dompoint, Nicole Dugelay, Yves Dumoulin, Christine Fornes, Gilles Garnier, Bernard Grison, Brigitte Klein, Vincent Lautier, Corinne Martin Gajac, Patrick Nabeth, Michèle Nuguet, Richard Paccaud, Stéphanie Pallier, Marc Pechoux, Delphine Pichouron, David Pommier, Gérard Porretti, Bernard Rey, Pierre Roset, Richard Simmini, Nathalie Tisserand, Frédéric Vallos, Catherine Vignon.

<u>Absents excusés</u>: Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëile LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET: FINANCES - Budget TRANSPORT 2020 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget TRANSPORT 2020 qui s'équilibre :

en section de fonctionnement (dépenses et recettes)

53 044,06 €

en section d'investissement (dépenses et recettes)

0,00€

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement:

- De régulariser les écritures de charges transférées de l'exercice antérieur, non soldées ;
- D'ajuster les crédits nécessaires au reversement par le budget Transport au budget principal des rémunérations du personnel affecté au service transports en tenant des besoins réels de l'année 2020 (heures complémentaires, régime indemnitaire...);
- D'enregistrer la régularisation du prorata de TVA 2019.

L'équilibre budgétaire est assuré par une augmentation des crédits du compte 022 Dépenses Imprévues en fonctionnement (+ 5 586,88€).

Pas d'écriture en investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'ADOPTER la décision modificative n° 2 du Budget TRANSPORT 2020 suivante :

				gradin	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n* op.	n" chap	n° cpte	n*service	Libellés	Modification de crédits	modification de crédits	Observations
D		011	611	81505	Prestation de services - sous-traitance générale	3 030,66		Régularisation des écritures de charges transférées de l'exercice antérieur non soldées
D		011	611	81503	Prestation de services – sous-traitance générale	48,00		
D		65	65733	815	Subvention de fonctionnement versée - Département	42 378,52		
R		77	7718	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		45 457,18	
D		012	6215	815	Rémunération principale	2 000,00		Ajustement des crédits pour rémunérations
R		75	7588	01	Produits divers de gestion courante		7 586,88	Régularisation prorata de TVA 2019
D		022	022	01	Dépenses imprévues	5 586,88		Equilibre budgétaire
					TOTAL	53 044,06	53 044,06	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : — 2 DEC. 2020 A Trévoux, le 26/11/2020 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201126-2020C134-FI Affichage le :

Affichage le :

-2 DEC. 2020

Le Président, Marc PECHOUX